

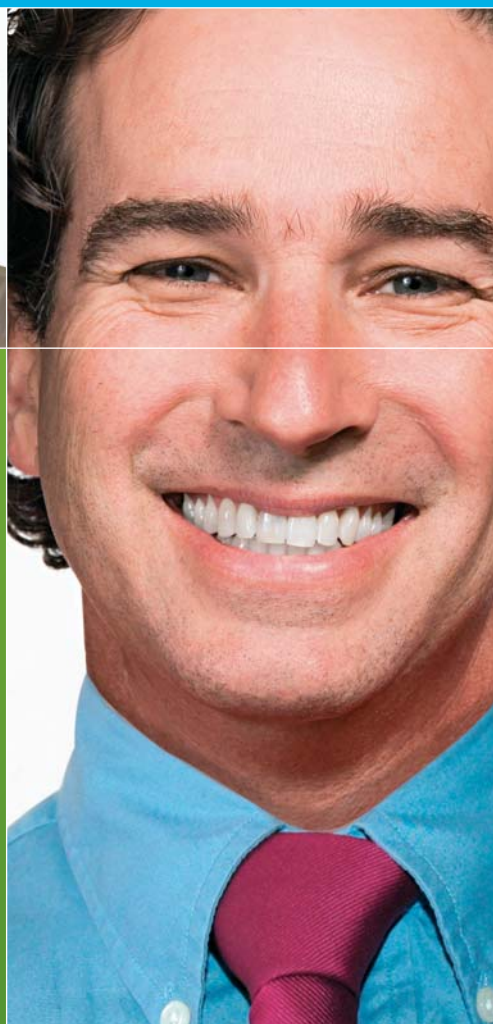


Garanties 2010

APRIL Mission

[des solutions] pour les collaborateurs **en missions à l'étranger**

***La couverture complète
des collaborateurs
en missions jusqu'à
180 jours à l'étranger***



Imprimé sur papier recyclé





APRIL Mission 2010

APRIL Mission est une solution d'assurance collective s'adressant aux entreprises dont les collaborateurs sont amenés à effectuer des missions professionnelles à l'étranger jusqu'à 180 jours consécutifs. Le contrat peut également être ouvert aux visiteurs, consultants, intérimaires, stagiaires, mandataires sociaux de l'entreprise et aux conjoints des collaborateurs.

En effet, du simple incident à l'accident grave, nombreux sont les risques auxquels sont exposés les salariés en missions et par extension l'entreprise les y envoyant. En tant qu'employeur, la responsabilité de l'entreprise peut être engagée si toutes les dispositions n'ont pas été prises pour garantir l'intégrité physique des collaborateurs.

Une couverture intégrale

Si votre collaborateur a besoin d'assistance pendant sa mission ?

Votre collaborateur est victime d'un accident et doit être rapatrié en urgence ?

APRIL Mobilité organise le rapatriement médical de votre collaborateur, 24h/24, à son domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté, et organise le voyage d'un collaborateur de remplacement.

Un membre de la famille de votre collaborateur est hospitalisé plus de 6 jours ?

APRIL Mobilité organise son retour anticipé afin de se rendre auprès de sa famille.

Si votre collaborateur doit engager des dépenses de santé ?

Votre collaborateur est hospitalisé en urgence ? Votre collaborateur doit consulter un médecin ?

APRIL Mission couvre les dépenses de santé courantes ou imprévues, et vous propose un règlement direct des frais d'hospitalisation dès le 1^{er} euro de votre collaborateur : celui-ci n'a pas à faire l'avance de frais en cas d'hospitalisation.

Si votre collaborateur doit faire face à des difficultés de transport ?

Le véhicule de votre collaborateur tombe en panne à Carthagène, Espagne, mais il est attendu à Madrid le lendemain ?

Le collaborateur peut prendre le train ou l'avion afin de se rendre à Madrid. APRIL Mobilité rembourse les frais engagés.

L'avion de votre collaborateur est retardé plus de 6 heures ?

APRIL Mission rembourse ses frais de transport entre l'aéroport et l'hôtel de son choix, et prend en charge ses frais d'hébergement et de nourriture.

Si votre collaborateur doit annuler ou reporter son départ ?

Votre collaborateur se fait dérober ses papiers d'identité ? Un proche de votre collaborateur est hospitalisé ?

APRIL Mission rembourse les frais d'annulation ou de modification du voyage.

> Une vraie souplesse dans l'adaptation de la couverture aux besoins de votre entreprise

APRIL Mission a été conçu afin de s'adapter aux attentes des entreprises, quelle que soit leur taille :

- Pour des missions de 90 jours maximum : l'entreprise peut choisir entre la formule **Tempo** et la formule **Initial** couvrant nominativement des collaborateurs.
- Pour des missions de 90 jours ou 180 jours maximum : l'entreprise peut choisir entre la formule **Global** et la formule **Business**, formules annuelles à tacite reconduction, non nominatives, utilisables successivement par différents collaborateurs.
- Avec les formules **Global** et **Business**, l'entreprise a le choix du montant de l'individuelle accident/invalidité et du rachat ou non de la franchise pour les frais médicaux. Et de multiples options sont proposées : couverture au 1^{er} euro de collaborateurs non affiliés à la Sécurité sociale, rachat « Risques de guerre », couverture des conjoints ou des familles des collaborateurs...

> Une tarification adaptée

- La formule **Tempo**, à partir de 95 € (pour une durée de couverture de 3 mois) et la formule **Initial** à partir de 145 € (pour une durée de couverture d'un an) offrent une carte nominative par collaborateur assuré.
 - Ces formules sont particulièrement bien adaptées aux petites et moyennes entreprises, qui envoient temporairement des collaborateurs à l'étranger.
- Des tarifications sur mesure sont disponibles pour les formules **Global** et **Business**. La formule **Business**, intègre une tarification journalière pour des missions de très courte durée (événements ponctuels : congrès, salon, séminaire...).
- Les formules **Global** et **Business** s'adressent à de plus grandes sociétés, dont une proportion de salariés est constamment amenée à effectuer des missions.

Un besoin : une formule adaptée

Comment choisir la meilleure formule ?

Selon la récurrence et le nombre de collaborateurs concernés.

		Récurrence de la mission	
		Missions ponctuelles	Missions récurrentes d'année en année
Nombre de collaborateurs concernés	Moins de 6 collaborateurs	Tempo 1 collaborateur = 1 carte d'Assuré - collaborateurs bénéficiant d'un régime obligatoire français <u>Exemple 1 :</u> Une société souhaite envoyer un collaborateur au Mexique durant 3 mois, afin d'effectuer une étude de marché dans la perspective de créer une filiale. La société souscrit un contrat Tempo pour 3 mois. <u>Exemple 2 :</u> Une entreprise envoie son collaborateur en Roumanie, pour la mise en place d'un logiciel. Il est prévu qu'il soit en Roumanie 3 semaines au mois de mars puis 6 semaines au mois d'octobre. La société souscrit un contrat Tempo pour 9 mois. APRIL Mobilité fournit une carte d'Assuré au nom du collaborateur. Le contrat peut être renouvelé pour une période de 3, 6, 9 ou 12 mois. La formule Tempo est un contrat temporaire de date à date.	Initial 1 collaborateur = 1 carte d'Assuré - collaborateurs bénéficiant d'un régime obligatoire français <u>Exemple 1 :</u> Le dirigeant d'une société effectue une fois par mois des séjours en Asie, afin de voir ses différents fournisseurs de matière première et de négocier leurs tarifs. <u>Exemple 2 :</u> Une entreprise envoie ses commerciaux dans différents pays. Chaque commercial voyage 4 à 5 fois par an. APRIL Mobilité fournit une carte d'Assuré au nom de chaque collaborateur. La formule Initial est un contrat annuel à tacite reconduction.
	Plus de 6 collaborateurs	Business - nombreux collaborateurs = 1 certificat groupe - collaborateurs bénéficiant ou non d'un régime obligatoire français - les missions se déroulent dans le monde, incluant la France (y compris les pays à risques) - assurance annulation incluse <u>Exemple 1 :</u> Une société souhaite envoyer des collaborateurs et inviter quelques clients (visiteurs) à un salon d'exposition en Afrique du Sud, durant 7 jours. <u>Exemple 2 :</u> La holding d'un groupe organise un congrès en Tunisie pour les commerciaux de ses 13 filiales. La société souscrit la formule Business avec une tarification journalière. APRIL Mobilité fournit un certificat groupe au nom de la société. Les collaborateurs seront couverts uniquement le temps de leur séjour à l'étranger. La formule Business journalière est un contrat temporaire de date à date.	Global - nombre de collaborateurs > nombre de cartes d'Assuré au nom de l'entreprise souscriptrice - collaborateurs bénéficiant d'un régime obligatoire français ou pas Business - nombre de collaborateurs > nombre de cartes d'Assuré au nom de l'entreprise souscriptrice - collaborateurs bénéficiant d'un régime obligatoire français - les missions se déroulent dans le monde, incluant la France (y compris les pays à risques) - assurance annulation incluse <u>Exemple 1 :</u> Les commerciaux d'une société voyagent 5 fois par an dans le monde entier ; les dirigeants de la société se rendent une fois par an aux Etats-Unis pour l'Assemblée Générale. <u>Exemple 2 :</u> Une entreprise envoie ses ingénieurs, ses commerciaux et ses dirigeants dans différents pays, sur des périodes différentes. La société souscrit un contrat Global ou Business avec des cartes d'Assuré au nom de l'entreprise. Tout collaborateur en déplacement en possède une le temps de sa mission. A son retour en France, il remet la carte d'Assuré à l'entreprise, pour qu'un autre collaborateur puisse en bénéficier pour une autre mission. Les formules Global et Business sont des contrats annuels à tacite reconduction.

Remarque

Durant la période de couverture, les collaborateurs peuvent effectuer autant d'allers-retours que nécessaire, sous réserve qu'aucune mission ne dépasse 90 ou 180 jours à l'étranger.

Exception : la formule Business couvre des missions ponctuelles, pour la durée choisie par la société.

Garanties

Quatre formules sont proposées selon vos besoins, aux collaborateurs ainsi qu'aux visiteurs, consultants, intérimaires, mandataires sociaux de l'entreprise.

1 - Frais de santé

Les garanties frais de santé viennent en complément du remboursement de la Sécurité sociale française et/ou de toute mutuelle ou organisme de prévoyance. Selon certaines modalités, APRIL Mission peut couvrir au 1^{er} euro les collaborateurs étrangers ne bénéficiant pas d'un régime obligatoire. Les frais d'hospitalisation sont pris en charge sans avance de frais par le collaborateur, 24h/24 dans le monde entier hors pays d'origine. L'ensemble des conjoints et enfants des salariés de l'entreprise peuvent être couverts par la formule Business.

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	Monde entier hors France métropolitaine	Monde entier hors France métropolitaine	Monde entier hors pays d'origine ou de domicile
Plafond global de remboursement annuel	250 000 € (part du régime français de base incluse)	750 000 € - pour les missionnaires français <i>voir définition</i> : en complément d'un régime obligatoire - pour les missionnaires étrangers <i>voir définition</i> : intervention au 1^{er} €, limité à 250 000 €	1 000 000 € - pour les missionnaires français <i>voir définition</i> : en complément d'un régime obligatoire - pour les missionnaires étrangers <i>voir définition</i> : en complément d'un régime obligatoire ou au 1^{er} € - pour les missionnaires impatriés <i>voir définition</i> : en complément d'un régime obligatoire ou au 1^{er} €, limité à 50 000 €
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100% des frais réels <i>voir définition</i>	100% des frais réels <i>voir définition</i>	100% des frais réels <i>voir définition</i>
Règlement direct des frais d'hospitalisation <i>voir définition</i>	oui	oui	oui
Consultations, visites auprès de médecins généralistes ou spécialistes, analyses, radiographies, pharmacie	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Optique et dentaire	100% des frais réels en cas d'accident caractérisé uniquement. Maximum 300 €/an	100% des frais réels en cas d'accident caractérisé uniquement. Maximum 300 €/an	100% des frais réels en cas d'accident caractérisé uniquement. 1 000 € par sinistre, avec sous-limitations : - 300 €/dent et/ou prothèse dentaire - 300 €/soins ophtalmologiques - 500 €/autres prothèses médicales
Franchise pour les frais médicaux	30 € par sinistre	- pour les missionnaires français : 30 € par sinistre (rachetable) - pour les missionnaires étrangers : 50 € par sinistre (non-rachetable)	- pour les missionnaires français et étrangers : 30 € par sinistre (rachetable) - pour les missionnaires impatriés : 75 € par sinistre (non-rachetable)

Comprendre

Accident caractérisé : accident constaté par une autorité compétente (forces de police, pompiers, autorité médicale...) ayant délivré une attestation.

Frais réels : ensemble des dépenses de santé facturées à l'assuré.

Missionnaire français : collaborateur français assigné en mission à l'étranger (hors France).

Missionnaire étranger : collaborateur assigné en mission à

l'étranger (hors France et hors pays d'origine ou de domicile).

Missionnaire impatrié : collaborateur étranger assigné en mission en France.

Règlement direct des frais d'hospitalisation : après accord préalable de l'assureur, si le collaborateur est hospitalisé, il peut bénéficier de la prise en charge directe de ses frais dans tous les établissements hospitaliers, grâce à la carte APRIL Mobilité.

Exemple de remboursement

Cas n°1 : un missionnaire français consulte un médecin généraliste du secteur privé en Italie

Coût de la visite : 60 € → Remboursement de la Sécurité sociale française : 14,40 €

- Si la franchise n'a pas été rachetée → Remboursement APRIL Mobilité : 60 € - 14,40 € - 30 € = 15,60 € → Reste à sa charge : 30 €
- Si la franchise a été rachetée → Remboursement APRIL Mobilité : 60 € - 14,40 € = 45,60 € → Reste à sa charge : 0 €

Cas n°2 : hospitalisation en France métropolitaine d'un missionnaire impatrié pour une appendicectomie

Coût de l'opération = 2 500 € (base de remboursement de la Sécurité sociale française)

→ Remboursement APRIL Mobilité à 100% des frais réels : 2 500 € → Reste à sa charge : 75 € (franchise non-rachetable)

Garanties

2 - Assistance au collaborateur

En cas de maladie ou d'accident grave et après **accord préalable et obligatoire d'APRIL Mobilité Assistance**, organisation et prise en charge selon le cas des prestations suivantes :

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	monde entier hors France métropolitaine	monde entier	monde entier
Rapatriement médical	oui	oui	oui
Transport médical d'urgence	oui	oui	oui
Envoi d'un médecin sur place	oui	oui	oui
Rapatriement du corps en cas de décès	oui	oui	oui
Frais de cercueil et frais annexes	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 3 000 €
Retour anticipé en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours ou de décès d'un parent proche	billet A/R	billet A/R	billet A/R
Frais de transport pour un proche en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours ou de décès de l'Assuré sur place	billet A/R	billet A/R	billet A/R
Frais de séjour pour un proche en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours ou de décès de l'Assuré sur place	jusqu'à 100 € par jour pendant 6 jours	jusqu'à 100 € par jour pendant 6 jours	jusqu'à 100 € par jour pendant 6 jours
Collaborateur de remplacement en cas de décès, rapatriement médical ou retour anticipé de l'Assuré	billet A/R	billet A/R	billet A/R
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne jusqu'à 15 000 € par événement	jusqu'à 5 000 € par personne jusqu'à 15 000 € par événement	jusqu'à 5 000 € par personne jusqu'à 30 000 € par événement
Retour anticipé en cas de dommages au domicile (détruit à plus de 50%)	—	billet A/R	billet A/R
Retour anticipé du dirigeant en cas de dommages graves aux locaux de l'entreprise	billet A/R	billet A/R	billet A/R
Organisation du retour de l'accompagnant en cas de rapatriement de l'Assuré	—	billet Retour pour le conjoint accompagnateur	billet Retour pour la famille accompagnatrice
Retour anticipé en cas de naissance prématurée	—	—	billet A/R
Envoi d'un médecin en cas de maladie ou d'accident d'un enfant resté au domicile	—	—	oui, uniquement en France métropolitaine
Garde des enfants de moins de 16 ans en cas d'hospitalisation de l'Assuré	—	—	jusqu'à 500 €, uniquement en France métropolitaine
Retour de l'assuré sur le lieu de sa mission après rapatriement médical ou retour anticipé	—	—	billet Retour
Informations voyage et santé avant le départ	site web	site web	site web
Conseil et informations médicales	par téléphone	par téléphone	par téléphone
Réseau de prestataires	—	—	par téléphone

Remarque

La décision de rapatriement dans le pays d'origine ou dans un établissement hospitalier proche est prise par APRIL Mobilité Assistance après avis du médecin traitant. La date du rapatriement, le lieu d'hospitalisation et le moyen de transport seront déterminés sur la base des seules exigences d'ordre médical.

Garanties

2 - Assistance au collaborateur (suite)

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	monde entier hors France métropolitaine	monde entier	monde entier
Traduction et interprétariat	—	—	par téléphone
Assistance administrative à l'étranger	—	—	par téléphone
Second avis médical	—	—	par téléphone
Service d'information concernant les vaccins et visas	—	—	par téléphone
Transmission de documents professionnels, en cas de perte, de vol, de destruction ou d'oubli	—	—	oui
Transmission de messages urgents	oui	oui	oui
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	oui	oui	oui
Avance de fonds en cas de perte ou de vol des affaires personnelles ou des titres de transport à l'étranger	jusqu'à 5 000 €	jusqu'à 5 000 €	jusqu'à 5 000 €
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 30 000 €	jusqu'à 30 000 €	jusqu'à 50 000 €
Honoraires d'avocat à l'étranger	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 7 000 €

3 - Annulation de voyage

Cette garantie prend en charge le remboursement des frais liés à l'annulation ou modification du voyage.

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	—	—	monde entier
Annulation du voyage dans les 30 jours qui précèdent le départ, en cas de : - décès ou d'hospitalisation de l'assuré - décès ou d'hospitalisation du conjoint de l'assuré ou d'un de ses parents proches - convocation de l'assuré au tribunal - licenciement économique de l'assuré - vol des papiers d'identité de l'assuré - dommages graves au domicile de l'assuré	—	—	jusqu'à 5 000 € par assuré jusqu'à 25 000 € par événement franchise de 5 % du prix du voyage

4 - Assurance sécurité

En cas d'événements rendant le régime politique du pays de séjour instable, le collaborateur bénéficie des prestations suivantes :

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	monde entier, hors pays d'origine ou de domicile		
Retour anticipé en cas de catastrophe naturelle, d'attentat ou de pandémie dans un rayon de 100 km autour du lieu de mission	billet Retour	billet Retour	billet Retour
Retour anticipé en cas de dommages corporels de l'assuré suite à une tentative d'attentat ou un acte d'agression	—	—	billet Retour
Évacuation politique	—	—	oui
Enlèvement (kidnapping)	—	—	prise en charge du salaire annuel de l'assuré, maximum 100 000 € par an (indemnisation pendant 3 ans maximum)

Garanties

5 - Soutien psychologique

Cette garantie permet au collaborateur d'exprimer les tensions accumulées après un moment professionnel délicat ou une situation extrême, afin de retrouver un meilleur équilibre.

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	monde entier, hors pays d'origine ou de domicile		
Gestion de difficultés psychologiques personnelles ponctuelles	entretiens par téléphone ou échange d'e-mails avec un psychologue clinicien	entretiens par téléphone ou échange d'e-mails avec un psychologue clinicien	entretiens par téléphone ou échange d'e-mails avec un psychologue clinicien
Gestion du stress professionnel			

6 - Individuelle accident/invalidité

Cette garantie permet le versement, au bénéficiaire désigné par le collaborateur, d'un capital en cas de décès par accident ou le versement, au collaborateur, d'un capital en cas d'invalidité suite à accident.

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	monde entier, hors France métropolitaine et D.R.O.M	monde entier (en France métropolitaine le capital est limité à 50 000 €)	monde entier
Capital versé en cas de décès suite à accident caractérisé. En cas d'attentat ou d'agression, ce capital est majoré de 50%	100 000 €	au choix de 0 à 300 000 € par tranches de 50 000 €	au choix de 0 à 1 500 000 € en forfait ou en % du salaire
Capital versé en cas d'invalidité permanente totale suite à accident caractérisé. En cas d'attentat ou d'agression, ce capital est majoré de 50%	100 000 € (franchise relative de 20%)	au choix de 0 à 300 000 € par tranches de 50 000 € (franchise relative de 20%)	au choix de 0 à 1 500 000 € en forfait ou en % du salaire (franchise relative de 10%)
Coma de plus de 10 jours, suite à un accident	—	—	75 € par jour pendant 365 jours maximum

7 - Responsabilité civile vie privée

La responsabilité d'un collaborateur peut se trouver engagée pour des montants extrêmement élevés, obligeant l'entreprise à intervenir si aucune garantie n'a été souscrite. Cette garantie est acquise dans le cadre de la vie privée uniquement pendant la durée du voyage et du séjour.

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	monde entier, hors France métropolitaine et D.R.O.M	monde entier, hors France métropolitaine	monde entier, hors pays d'origine ou de domicile
Dommages corporels	jusqu'à 4 600 000 €	jusqu'à 4 600 000 €	jusqu'à 5 000 000 € limité à 1 500 000 € aux USA et Canada
Dommages matériels et immatériels	jusqu'à 460 000 € dont 20% dédiés aux dommages immatériels	jusqu'à 460 000 € dont 20% dédiés aux dommages immatériels	jusqu'à 1 500 000 €
Intoxications alimentaires	—	—	jusqu'à 1 500 000 €
Franchise sur les dommages matériels ou immatériels	franchise relative de 76 €	franchise relative de 76 €	—

8 - Protection juridique

En cas de litige de la vie courante, cette garantie permet au collaborateur de bénéficier de conseils pour la gestion amiable du conflit et, le cas échéant, si cela devient nécessaire, d'obtenir la défense de ses intérêts devant les tribunaux.

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	monde entier, hors France métropolitaine et D.R.O.M	monde entier	monde entier
Litiges liés à des dommages corporels ou matériels	jusqu'à 3 100 € seuil d'intervention de 228 €	jusqu'à 3 100 € seuil d'intervention de 228 €	jusqu'à 3 100 € seuil d'intervention de 228 €

Garanties

9 - Assurance bagages

Cette garantie prend en charge le remboursement des effets personnels et professionnels en cas de perte, vol ou destruction.

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	monde entier, hors France métropolitaine et D.R.O.M	monde entier	monde entier
À l'occasion du transport aller-retour en cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégât des eaux	jusqu'à 4 000 €	jusqu'à 4 000 €	jusqu'à 6 000 €
Garantie des objets précieux	limitée à 30% (soit 1 200 €)	limitée à 30% (soit 1 200 €)	limitée à 30% (soit 1 800 €)
Garantie des bagages professionnels	limitée à 50% (soit 2 000 €)	limitée à 50% (soit 2 000 €)	limitée à 50% (soit 3 000 €)
Retard supérieur à 24 heures pour la livraison des bagages, remboursement des achats de première nécessité	—	jusqu'à 600 € sur justificatifs	jusqu'à 600 € sur justificatifs
Franchise	50 € par sinistre	50 € par sinistre	50 € par sinistre

10 - Prolongation de séjour pour retard aérien

Suite à un retard supérieur à 6 heures, un déroutement d'avion ou une annulation de vol, cette garantie assure la prise en charge des premiers frais engagés par le collaborateur.

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	—	monde entier	monde entier
Frais de nourriture	—	—	jusqu'à 200 € sur justificatifs
Frais d'hébergement	—	jusqu'à 200 € sur justificatifs maximum 2 nuits	jusqu'à 200 € sur justificatifs maximum 2 nuits
Frais de taxi entre l'hôtel et l'aéroport aller-retour	—	jusqu'à 100 € sur justificatifs	jusqu'à 100 € sur justificatifs

11 - Immobilisation du véhicule

En cas de panne du véhicule de votre collaborateur ou suite d'un accident, cette garantie prend en charge les frais liés à l'immobilisation du véhicule pour que cet incident ne compromette pas sa mission.

Cette garantie est uniquement acquise en Europe (y compris en France métropolitaine).

	Tempo/Initial	Global	Business
Territorialité	—	—	Europe (y compris France métropolitaine)
Retour au domicile ou poursuite du voyage en cas d'immobilisation du véhicule supérieure à 24h en France ou 72h en Europe	—	—	remboursement sur justificatifs du billet A/R pour l'assuré
Attente pour réparations en cas d'immobilisation du véhicule supérieure à 24h en France ou 72h en Europe	—	—	en France : 1 nuit d'hôtel en Europe : 3 nuits d'hôtel maximum 80 € par nuit, sur justificatifs
Récupération du véhicule en cas d'immobilisation supérieure à 24h en France et 72h en Europe	—	—	remboursement sur justificatifs du billet A/R pour l'assuré

Garanties optionnelles

OPTION

Extension de la couverture aux conjoints

La formule Global peut être élargie aux conjoints des collaborateurs avec des garanties et plafonds similaires.

OPTION

Extension Risques de guerre

La formule Business permet de maintenir, les garanties Frais médicaux, Décès accidentel et Invalidité accidentelle, en cas de mission dans un pays considéré « à risques ».

Ces extensions entraînent une tarification spécifique

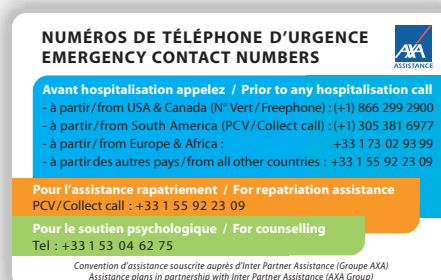
Cotisations annuelles 2010 TTC

	Tempo	Initial	Global	Business
Durée du contrat	formule temporaire pour 3, 6, 9 ou 12 mois	abonnement annuel à tacite reconduction	abonnement annuel à tacite reconduction	formule journalière ou abonnement annuel à tacite reconduction
Durée des missions	séjours à l'étranger de 90 jours maximum	séjours à l'étranger de 90 jours maximum	séjours à l'étranger de 90 ou 180 jours maximum	séjours à l'étranger de quelques jours ou 180 jours maximum
Type de carte remise au collaborateur	nominative	nominative	non-nominative	non-nominative
Cotisation	cotisation selon la durée choisie : 3 mois : 95 € par carte 6 mois : 116 € par carte 9 mois : 137 € par carte 12 mois : 158 € par carte	145 € par carte	cotation sur demande selon : - durée de 90 ou 180 jours, - présence ou non de collaborateurs non affiliés à la Sécurité sociale française, - rachat ou non de la franchise pour les frais médicaux, - niveau de l'individuelle accident/invalidité choisie, - souscription de l'extension de la couverture aux conjoints cotisation minimale par entreprise : 800 €	cotation sur demande selon : - durée du séjour de 1 à 180 jours, - présence ou non de collaborateurs non affiliés à la Sécurité sociale française, - rachat ou non de la franchise pour les frais médicaux, - niveau de l'individuelle accident/invalidité choisie, - souscription de l'extension risques de guerre cotisation minimale par entreprise : 550 € (formule journalière) 950 € (abonnement)
Souscription / Tarification	Téléchargez le dossier de souscription sur www.intrapril.fr ou demandez-le au 01 73 04 64 26 ou par e-mail à deviscollectif@aprilmobile.com		Un devis personnalisé peut être effectué sur demande, complétez la demande de cotation ci-après	

Remarque

Pour APRIL Mission Global et Business, nous nous engageons à vous donner une cotation sous les plus brefs délais, maximum 5 jours.

La carte APRIL Mission



■ Une carte à conserver en permanence

La carte APRIL Mission remise à chaque collaborateur partant à l'étranger comporte les numéros d'urgence, joignables 24h/24 et 7j/7, pour :

- bénéficier d'un règlement direct des frais d'hospitalisation,
- déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- accéder au service de soutien psychologique.

Le collaborateur en mission doit avoir cette carte dans son portefeuille au même titre que ses papiers d'identité.

■ Une carte nominative (Tempo/Initial) ou non-nominative (Global/Business)

Pour **APRIL Mission Tempo** et **APRIL Mission Initial**, les cartes sont établies en nom propre pour chaque collaborateur amené à effectuer des missions à l'étranger pour le compte de l'entreprise. Les visiteurs, consultants, intérimaires et mandataires sociaux peuvent bénéficier des garanties.

Pour **APRIL Mission Global** et **APRIL Mission Business**, les cartes sont établies au nom de l'entreprise. Les visiteurs, consultants, intérimaires, stagiaires et mandataires sociaux peuvent bénéficier des garanties. Les conjoints et familles des collaborateurs peuvent aussi être couverts.

- La transmission de couverture est facilitée : à la fin de chaque mission, la carte du collaborateur de retour peut immédiatement être transmise à une nouvelle personne de l'entreprise en partance pour une autre mission.
- Les formalités administratives sont simplifiées : les cartes peuvent être utilisées par n'importe quel collaborateur de l'entreprise. Il suffit pour l'entreprise de déclarer chaque année la liste de l'ensemble des collaborateurs et les personnes nouvellement recrutées en cours d'année susceptibles de se déplacer.

Un mode d'adhésion simplifié

■ Affiliation

Pour **APRIL Mission Tempo** et **APRIL Mission Initial**, l'entreprise acquiert le nombre exact de cartes nominatives nécessaires aux collaborateurs qui prévoient de partir en missions pour 90 jours maximum à l'étranger.

Pour **APRIL Mission Global** et **APRIL Mission Business**, l'entreprise acquiert le nombre de cartes nécessaires pour couvrir les collaborateurs qui partent en missions pour 90 ou 180 jours maximum à l'étranger. Pour réaliser une cotation, APRIL Mobilité doit disposer d'informations spécifiques que vous complèterez dans la demande ci-jointe.

Si l'extension aux visiteurs, consultants, intérimaires, stagiaires a été demandée, l'entreprise devra fournir avant chaque départ des justificatifs pour chaque mission : ordre de mission établi entre l'entreprise et le cabinet de consultants ou l'agence d'intérim, précisant les dates et la durée de la mission.

■ Émission du contrat

APRIL Mission Tempo et **APRIL Mission Initial**

À réception du dossier de souscription dûment complété, le contrat sera émis : pour la formule **Tempo**, **au lendemain** de la réception et pour la formule **Initial**, **au 1^{er} du mois suivant**.

Un dossier complet est composé de :

- la demande d'adhésion complétée par l'entreprise,
- les bulletins individuels d'affiliation à faire compléter par chaque collaborateur à assurer,
- le règlement intégral de la cotisation.

APRIL Mission Global et **APRIL Mission Business**

À réception du dossier de souscription dûment complété le contrat sera émis **au 1^{er} du mois suivant**.

Un dossier complet est composé de :

- la proposition tarifaire datée, cachetée et signée par le responsable administratif de l'entreprise avec la mention « bon pour accord »,
- la demande d'adhésion complétée par l'entreprise,
- la liste des collaborateurs à affilier comportant : nom, prénom, date de naissance, affiliation ou non à un régime de base français, profession et catégorie de chaque collaborateur,
- le formulaire de désignation de bénéficiaire, à faire compléter par chaque collaborateur inscrit sur la liste, qui souhaiterait déroger à la clause légale,
- le règlement intégral de la cotisation.

Suite à l'émission du contrat, APRIL Mobilité envoie les cartes APRIL Mission ou le certificat (uniquement Business pour des missions ponctuelles) accompagnées des Conditions Générales et Conditions Particulières.

■ Durée du contrat

APRIL Mission Tempo

Les garanties sont acquises **pour la durée souscrite : 3, 6, 9 ou 12 mois**, le contrat est renouvelable sur demande. L'entreprise peut souscrire cette formule pour des durées différentes selon les besoins spécifiques des salariés et renouveler le contrat lorsqu'il arrive à échéance et que le salarié est amené à se déplacer à nouveau à l'étranger.

APRIL Mission Initial, APRIL Mission Global et APRIL Mission Business

Les garanties sont acquises **pour 1 an renouvelable par tacite reconduction**, à la date anniversaire du contrat. Les garanties cessent en cas de résiliation par l'entreprise adhérente ou par l'Association des Assurés d'APRIL à l'échéance annuelle, à la date anniversaire de prise d'effet des garanties, par lettre recommandée avec un préavis de 2 mois au moins.

Cas particulier : APRIL Mission Business

Pour des missions de très courte durée avec une tarification journalière, la durée du contrat est indiquée sur les Conditions Particulières et le Certificat groupe.

APRIL Mobilité à vos côtés

Spécialiste de l'assurance des personnes vivant hors de leur pays de nationalité, APRIL Mobilité conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les entreprises et indépendants. Elle s'adresse aussi bien aux voyageurs, expatriés, impatriés, salariés en mission qu'aux étudiants. Depuis plus de 30 ans, APRIL Mobilité (exAIPS) s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une haute qualité de gestion.



Assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs

www.aprilmobilite.com

APRIL, des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

Pour en savoir plus sur nos solutions

www.aprilgroup.com

APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

À sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **3 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux **3 500 collaborateurs et 72 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus, contactez votre assureur-conseil :

Cabinet Alain VANDAMME (I2604)

A rue du vieux colombier

78740 EVECQUEMONT

Tel. 01.30.99.45.08

Fax 01.30.99.97.32

alain@cabinetvandamme.fr

APRIL MOBILITÉ UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobilite.com - Internet : www.aprilmobilite.com

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727 - Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09



Demande de cotation pour les formules Global et Business

 Pour souscrire les formules **Tempo** et **Initial**, téléchargez le dossier de souscription sur www.intrapril.fr ou demandez-le au 01 73 04 64 26 ou par e-mail à deviscollectif@aprilmobilité.com. **Vous n'avez pas de demande de cotation à compléter.**

Afin de recevoir une cotation pour la formule Global ou la formule Business, indiquez vos coordonnées et complétez la partie concernant la formule souhaitée.

Adressez-nous cette demande de cotation complétée à :

Coordonnées d'APRIL Mobilité

- APRIL Mobilité - Adhésions Collectives - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE
- Téléphone : +33 (0)1 73 04 64 26 ■ Fax : +33 (0)1 73 02 93 70 ■ E-mail : deviscollectif@aprilmobilité.com
- Accès métro : M° Père Lachaise ou Saint-Maur - Lignes 2 et 3. Parkings : Alhambra ou Les Trois Bornes

Remarque

Certains pays sont temporairement exclus par les formules Tempo, Initial et Global (liste disponible sur simple demande) et certaines activités professionnelles à risques ne peuvent être garanties.

→ Coordonnées de l'Assureur-conseil (données obligatoires)

Raison sociale :	C	A	B	I	N	E	T	A	.	V	A	N	D	A	M	M	E												
Civilité :	☐ Madame			☐ Mademoiselle			☒ Monsieur																						
Nom de l'assureur-conseil :	V	A	N	D	A	M	M	E																					
Prénom de l'assureur-conseil :	A	L	A	I	N																								
Numéro de la voie :	4	Nature de la voie (av, rue, bvd, etc.) :										R	U	E															
Nom de la voie :	D	U	V	I	E	U	X	C	O	L	O	M	B	I	E	R													
Nom de la voie (suite) :																													
Code postal :	7	8	7	4	0																								
Commune :	E	V	E	C	Q	U	E	M	O	N	T																		
Pays :	F	R	A	N	C	E																							
Téléphone :	0	1	/	3	0	/	9	9	/	4	5	/	0	8	Fax :	0	1	/	3	0	/	9	9	/	9	7	/	3	2
E-mail :	a	i	a	i	n	@	c	a	b	i	n	e	t	v	a	n	d	a	m	m	e	.	f	r					
Code APRIL Mobilité :	1	2	6	0	4																								

→ Coordonnées de l'entreprise (données obligatoires)

Raison sociale :																										
Civilité :	☐ Madame			☐ Mademoiselle			☐ Monsieur																			
Nom du contact Entreprise :																										
Prénom du contact Entreprise :																										
Numéro de la voie :	Nature de la voie (av, rue, bvd, etc.) :																									
Nom de la voie :																										
Nom de la voie (suite) :																										
Code postal :																										
Commune :																										
Pays :																										
Téléphone :			/			/			/			/			Fax :			/			/			/		
E-mail :																										
Activité de l'entreprise :																										

Demande de cotation pour les formules Global et Business (suite)

Informations nécessaires à la cotation

- ☐ Demande de cotation **APRIL Mission Global** (cotisation minimale : 800 €)
- ☐ Demande de cotation **APRIL Mission Business** : ☐ Formule journalière (cotisation minimale 550 €) ☐ Abonnement (cotisation minimale 950 €)

Effectif total de l'entreprise : Dont :

Nombre de personnes **affiliées à la Sécurité sociale française** partant en mission dans l'année :

Dont :

Nombre de personnes régulièrement en mission (grands voyageurs) :	
Nombre de personnes amenées ponctuellement à se déplacer :	
Nombre maximum de personnes pouvant se déplacer en même temps :	
Nombre de journées de missions dans l'année :	
Nombre de voyages d'une durée supérieure à 90 jours :	
Durée moyenne des missions (en jours) :	

Nombre de personnes **NON affiliées à la Sécurité sociale française** partant en mission dans l'année :

Dont :

Nombre de personnes régulièrement en mission (grands voyageurs) :	
Nombre de personnes amenées ponctuellement à se déplacer :	
Nombre maximum de personnes pouvant se déplacer en même temps :	
Nombre de journées de missions dans l'année :	
Nombre de voyages d'une durée supérieure à 90 jours :	
Durée moyenne des missions (en jours) :	

Date d'effet souhaitée :

pour les formules Global ou Business : 0 1 / / 2 0 1 0

pour la formule Business (en cas de demande de tarification journalière, pour un événement ponctuel) :

Date de départ : / / 2 0 1 0 Date de retour : / / 2 0 1 0

Activité du personnel :

Options retenues pour la formule Global :

Rachat de franchise frais de santé (non disponible pour les personnes non affiliées à un régime obligatoire) : ☐ Oui ☐ Non

Couverture de l'ensemble des conjoints des collaborateurs de l'entreprise : ☐ Oui ☐ Non

Niveau retenu pour l'individuelle accident/invalidité (entre 0 et 300 000 €, par tranches de 50 000 €) : €

Options retenues pour la formule Business :

Rachat de franchise frais de santé (non disponible pour les personnes non affiliées à un régime obligatoire) : ☐ Oui ☐ Non

Niveau retenu pour l'individuelle accident/invalidité : Forfait par collaborateur au choix entre 0 et 1 500 000 € : €

Si vous souhaitez exprimer le montant de l'individuelle accident/invalidité en % de la masse salariale merci de compléter les champs ci-après :

Montant de la masse salariale des collaborateurs en mission : € % sélectionné (ce montant ne peut excéder 1 500 000 € par collaborateur)

Rachat de l'extension Risques de guerre : ☐ Oui ☐ Non

Pays de mission :